

SYNDICALISME

CAHIER SPÉCIAL D | LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023

LEDEVOIR

Vers un automne chaud ?

Contestation des projets de loi 15 — qui prévoit la centralisation du système de santé — et 23 — qui réorganise de fond en comble le secteur de l'éducation —, négociations au point mort dans le dossier du renouvellement des conventions collectives du secteur public, transition verte nécessaire, mais qui se soucie trop peu des travailleuses et des travailleurs, etc. De l'avis des différentes centrales syndicales, le gouvernement manque d'écoute et leurs membres sont à bout. De quoi entrevoir un automne chaud ? Possible, répondent-elles. À l'occasion de la fête du Travail, lundi, ce dossier leur donne la parole afin de leur permettre de faire connaître leurs préoccupations.

Pages 2 à 6



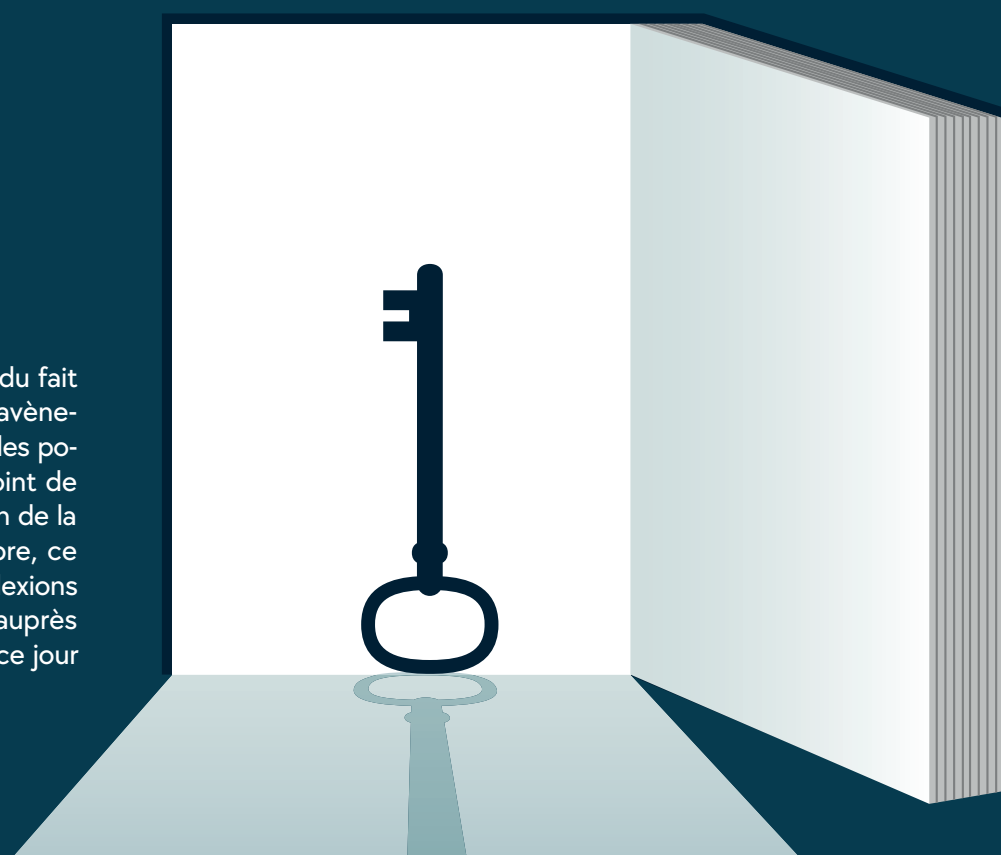
ISTOCK

ALPHABÉTISATION

Un fossé qui se creuse

Les défis en matière d'alphabétisation ne cessent de se multiplier, du fait notamment du virage numérique de plus en plus prégnant et de l'avènement de l'intelligence artificielle. Un écart se creuse par ailleurs entre les populations montréalaises et celles des régions éloignées, tant du point de vue de leur profil scolaire que de leur niveau de littératie. À l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, qui a lieu le 8 septembre, ce dossier dresse un état de la situation au Québec et présente les réflexions actuelles, ainsi que les projets menés par les organismes œuvrant auprès des personnes analphabètes qui, doit-on le rappeler, constituent à ce jour près de 50 % de la population québécoise.

Pages 8 à 10



ISTOCK

**NOUVEAU
BALADO!**



LE QUÉBEC À TRAVERS SES LUTTES OUVRIÈRES

La FTQ présente une série de six balados portant sur des conflits de travail qui ont marqué l'histoire du Québec !

Disponible sur toutes les plateformes de diffusion!
Pour l'écouter : ftq.qc.ca/luttes-ouvrieres





Selon les chiffres de la CNESST, il y a eu 17 accidents de travail liés à la chaleur en 2022. Un sommet de 51 accidents de travail a été atteint en 2020, un été marqué par de longues canicules.

Quand la température met les travailleurs en danger

Que retenir d'un été marqué par de nouveaux records de chaleur ? « Crevre de chaleur, pas question ! » est le titre de la campagne lancée il y a deux ans par la FTQ afin de sensibiliser les employeurs et les travailleurs aux risques associés aux coups de chaleur. Mais si, sur le fond, des règles existent au sujet des risques thermiques, est-ce que, sur le terrain, les gens sont suffisamment protégés ?

CHARLES-ÉDOUARD CARRIER
COLLABORATION SPÉCIALE

En 2016, plusieurs centaines d'ouvriers sur le chantier du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), au centre-ville de Montréal, s'étaient prévalus de leur droit de refus et avaient suspendu leur travail lors d'un épisode de chaleur accablante. Des ouvriers qualifiaient les conditions de travail d'extrêmes, avec une température intérieure qui dépassait les 35 degrés Celsius. À cette époque, un porte-parole de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avait indiqué qu'au moins trois travailleurs avaient été traités pour un coup de chaleur.

Est-ce que les travailleurs sont mieux protégés aujourd'hui, alors que les canicules se sont multipliées cet été ? Annie Landry, directrice du Service de la santé et sécurité du travail à la FTQ, hésite avant de répondre : « Oui et non... S'ils le sont, ce n'est pas parce qu'il y a des changements à la réglementation sur les contraintes thermiques. Mais avec la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, il y a plus de représentants en santé et sécurité sur les chantiers et dans les établissements hors construction. Il y a toutefois encore beaucoup de travail à faire. »

Une méthode complexe

Selon le règlement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et

de la sécurité du travail (CNESST), l'indice de température au thermomètre globe mouillé (WBGT, de l'anglais *wet-bulb globe temperature*) est utilisé pour évaluer le risque thermique, en tenant compte de la température, de l'humidité et du rayonnement solaire. « Ce ne sont pas toutes les régions qui ont accès à ce type de thermomètre. Et cette mesure très technique, qui implique des méthodes de calcul complexes pour les inspecteurs, a ses limites, prévient Annie Landry. Dans une fonderie, par exemple, où les paramètres sont constants, c'est une chose. Mais dans un contexte de canicule, à court terme, alors que le corps n'a pas le temps de s'adapter, c'est complètement différent. »

Norman King, après une carrière de 35 ans dans le réseau de la santé publique québécois, est actuellement chargé de cours à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, où il aborde les fondements en gestion de la santé et de la sécurité du travail. Il sensibilise les futurs gestionnaires en ressources humaines à l'importance de la prévention en milieu de travail et à l'effet positif des solutions durables dans les situations à risque. Travailler seulement 25 % du temps pour récupérer ensuite ou ins-

taller un système de ventilation ? C'est ce genre d'équation que soumet Norman King à ses étudiants.

Il y a encore place à davantage de recherche sur le sujet pour mieux protéger les travailleurs, dont certains sont particulièrement vulnérables, comme c'est le cas avec les travailleurs agricoles

Dans sa classe, il s'attarde aussi sur la démarche préventive. « On explique que toute solution possible s'évalue en tenant compte de certains critères, dont l'efficacité préventive, mais aussi le coût des lésions professionnelles. Ça fait partie des valeurs inculquées dans le cadre d'un cours obligatoire aux futurs gestionnaires en ressources humaines. Si les étudiants sortent avec une telle vision des choses, on

va améliorer la prévention en milieu de travail. » Mais, selon lui, il y a encore place à davantage de recherche sur le sujet pour mieux protéger les travailleurs, dont certains sont particulièrement vulnérables, comme c'est le cas avec les travailleurs agricoles.

Une variable difficile à mesurer

Malgré les efforts faits en matière de mesure et de protection, la susceptibilité individuelle demeure dans l'angle mort. L'astreinte thermique, soit l'ensemble des réponses physiologiques de l'organisme exposé à la contrainte thermique, est difficilement calculable. « L'âge, le poids, la constitution ou encore la prise de médicaments qui auraient un effet sur la vasodilatation ne sont pas pris en compte. Des outils existent pour les évaluer, dont certains utilisés en France, mais ce n'est pas réglementé au Québec », souligne Capucine Ouellet, hygiéniste du travail certifiée et professionnelle scientifique à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Puisqu'il faudrait évaluer un travailleur à la fois, la démarche complexifie grandement la mesure du risque. Il y a là aussi un avenir intéressant pour la recherche sur le sujet.

Il n'y a par ailleurs pas de disposition prévue dans la loi pour protéger les travailleurs du froid. Mais l'obligation générale de l'employeur de ne pas mettre à risque ses travailleurs couvre les risques thermiques, quels qu'ils soient. Annie Landry a travaillé sur le dossier de l'exposition au froid pour le compte d'une publication européenne. Même si les hivers se suivent et ne se ressemblent pas, les Québécois ont apprivoisé le froid il y a longtemps déjà. « Culturellement, on est beaucoup plus sensibles aux signaux d'engelure [ou d'hypothermie]. On s'est tous déjà gelé le bout d'un doigt, on connaît bien les conséquences du froid sur notre corps. Bien souvent, en période de grand froid, c'est la machinerie qui force les arrêts. »

Autre différence importante : les mesures pour protéger les travailleurs du froid ont bénéficié des avancées technologiques. Ainsi, les vêtements techniques et l'habillage par couches, les systèmes de chauffage d'appoint, les protections amovibles isolantes sont efficaces contre un mercure à la baisse. Mais il n'y a pas d'équivalent pour contrer les coups de chaleur.

L'affaire de tous

Dans le cadre de sa campagne « Crevre de chaleur, pas question ! » la FTQ rappelle que chaque année des travailleurs décèdent des suites d'un coup de chaleur. Selon les chiffres de la CNESST, il y a eu 17 accidents de travail liés à la chaleur en 2022. Un sommet de 51 accidents de travail a été atteint en 2020, un été marqué par de longues canicules où plusieurs records de chaleur ont été fracassés. Toujours selon la CNESST, depuis 2002, l'organisation a enregistré 7 décès et plus de 500 lésions professionnelles attribuables au travail à la chaleur. Les personnes les plus touchées sont les hommes âgés de 20 à 54 ans, qui cumulent 78 % des lésions totales et l'ensemble des décès consignés.

« En période de canicule, la Santé publique s'adresse souvent aux personnes âgées, mais il n'y a pas de sensibilisation à grande échelle qui est faite à l'égard des travailleurs pour mieux les protéger [lors de pics de chaleur] », se désole Annie Landry.

Le défi de la syndicalisation des cadres

Les cadres québécois de premier niveau, qu'ils travaillent dans le secteur public (cadres intermédiaires) ou dans le secteur privé (contremaîtres), ont maintenant droit à la syndicalisation à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec. C'est l'aboutissement d'un long processus juridique entrepris il y a plus de 10 ans par les cadres de la Société des casinos du Québec.

PIERRE VALLÉE
COLLABORATION SPÉCIALE

« C'est le Code du travail du Québec qui interdit la syndicalisation des cadres, explique Jean-Claude Bernatchez, professeur en relations industrielles à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il faut comprendre que le Code du travail du Québec est fondé sur l'idée que les relations de travail en sont une d'opposition, c'est-à-dire que les intérêts et les valeurs des travailleurs sont en conflit avec ceux du patronat. Avec une telle vision, les cadres sont considérés comme plus près du patronat que des travailleurs. »

Cette conception des relations de travail est propre à l'Amérique du Nord et découle d'une loi américaine promulguée sous la présidence de Roosevelt et qui a ensuite servi de modèle pour l'élaboration des codes du travail propres aux diverses juridictions. La récente syndicalisation des cadres est

donc unique au Québec. Mais ce n'est pas la première fois que le Québec se montre précurseur en la matière.

« C'est la grève des réalisateurs de Radio-Canada à la fin des années 1950 qui a forcé le gouvernement canadien à modifier son Code du travail pour permettre la syndicalisation des cadres, explique M. Bernatchez. De plus, le Code du travail du Canada ne fait pas la distinction entre cadres intermédiaires et supérieurs. »

Un nouveau défi

La syndicalisation des cadres pose un nouveau défi à l'action syndicale québécoise. « On ne peut pas syndicaliser des cadres de la même façon que l'on syndicalise, par exemple, des employés d'entrepôt, avance Mélanie Laroche, professeure en relations industrielles à l'Université de Montréal. Le modèle traditionnel de l'action syndicale, basé sur le concept du travailleur moyen, convient mal aux fonctions d'un cadre. Les syndicats devront s'adapter. »



Selon Mélanie Laroche, « le modèle traditionnel de l'action syndicale, basé sur le concept du travailleur moyen, convient mal aux fonctions d'un cadre. Les syndicats devront s'adapter. »

C'est un défi qui s'ajoute à ceux auxquels fait déjà face l'action syndicale québécoise. Depuis une douzaine d'années, selon M^{me} Laroche, on assiste à une détérioration des relations de travail au Québec. Cela se traduit notamment par un léger fléchissement dans le taux de syndicalisation et par des conflits de travail qui durent plus longtemps.

« La durée des conflits de travail s'étire parce que les dossiers à la table de négociation sont devenus plus

complexes, souligne-t-elle. Il est aujourd'hui question de diversité et d'inclusion, par exemple. Même la crise climatique s'invite à la table. »

Quant au taux de syndicalisation, il s'explique essentiellement par des changements dans la composition du marché du travail. « Le marché du travail s'est beaucoup professionnalisé, poursuit Mélanie Laroche, et ces emplois sont plus difficiles à syndiquer. Et c'est sans compter le nombre croissant de travailleurs

atypiques. Les syndicats devront développer une nouvelle approche s'ils veulent pénétrer ces nouveaux secteurs du marché de l'emploi. »

Une lutte qui se poursuit

Ce jugement de la Cour d'appel du Québec obligera dans un premier temps le gouvernement québécois à modifier son Code du travail. « À tout le moins, il faudra changer le Code du travail du Québec afin qu'il se rapproche de celui du Canada », croit Jean-Claude Bernatchez.

Mais la question qui est sur toutes les lèvres, c'est si les cadres voudront se syndiquer. « Présentement, les cadres ont leurs propres associations, et ces dernières ont un pouvoir de négociation quant aux conditions de travail sans pour autant avoir la possibilité de signer une convention. Est-ce que les cadres voudront transformer leurs associations en syndicats ? »

Sans compter que la lutte pour la syndicalisation des cadres n'est pas terminée. En effet, la Société des casinos du Québec a porté sa cause devant la Cour suprême du Canada et cette dernière l'entendra en 2024. Quelle sera alors sa décision ? « Si l'on se fie aux derniers jugements favorables de la Cour suprême portant sur des enjeux liés à la syndicalisation, que la Cour associe au droit d'association prévu dans les deux chartes des droits de la personne, elle ne devrait pas invalider la décision de la Cour d'appel, pense Jean-Claude Bernatchez, mais plutôt l'appliquer dans l'ensemble du Canada. Et fera-t-elle la distinction entre cadres intermédiaires et supérieurs ? J'en doute. De toute façon, si elle donne son aval à la syndicalisation des cadres, cela bouleversera les relations de travail telles qu'on les connaît au Canada. »



Le 27 juin dernier, le Front commun rencontrait les médias pour dresser le bilan des négociations du secteur public. De gauche à droite : Magali Picard, présidente de la FTQ, François Enault, premier vice-président de la CSN, Robert Comeau, président de l'APTS, et Éric Gingras, président de la CSQ. PHOTO FOURNIE PAR LE FRONT COMMUN

La force d'un front commun de plus de 420 000 travailleurs

Quatre grandes centrales syndicales du Québec ont fait le choix stratégique d'unir leurs forces pour négocier avec le gouvernement de François Legault le renouvellement des conventions collectives du secteur public. Ensemble, elles représentent plus de 420 000 travailleurs. Le Front commun se prépare à un automne chaud dans l'espoir que le gouvernement revoie sa copie.

CHARLES-ÉDOUARD CARRIER
COLLABORATION SPÉCIALE

La Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) parlent d'une seule voix dans ce qui s'apparente à des négociations historiques.

Le choix de cette alliance n'est pas sans rappeler ce qui avait été organisé il y a 50 ans dans le cadre de négociations avec le gouvernement de Robert Bourassa. C'est en 1972 que le Front commun intersyndical regroupait pour la première fois la CSN, la FTQ et la CSQ pour négocier le renouvellement des conventions des employés des secteurs public et parapublic. Dans la foulée, une grève générale illimitée avait été déclenchée, une loi spéciale avait forcé un retour au travail et les leaders du Front commun avaient été emprisonnés.

Il existe des similarités entre hier et aujourd'hui, selon Robert

Comeau, président de l'APTS : « En 1972, c'était pour donner un coup de barre afin d'être capable de garder, puis d'attirer du monde. Comme aujourd'hui, où l'on veut donner un signal fort qu'on tient aux services publics, qu'un réinvestissement est nécessaire et qu'on veut avoir du monde de qualité qui y travaille. »

Le fameux coup de barre, Éric Gingras, président de la CSQ, y fait aussi référence en 2023 : « On vit une période difficile, avec une pénurie de main-d'œuvre et une inflation élevée. On ne peut pas négocier de la même façon et avec les mêmes demandes, parce que les besoins sont grands. On a trop délaissé le secteur public, c'est le temps de donner un coup de barre. »

Espérer le strict minimum

Les quatre représentants s'entendent pour dire que la pénurie dans plusieurs secteurs et l'inflation élevée pèsent lourd sur les épaules des travailleurs du secteur public, dont la moyenne salariale est estimée à 44 000 \$. « Les salaires ne sont pas compétitifs, les établissements où l'on offre les services

Rendez-vous le 23 septembre

Pour se faire entendre, mobiliser ses membres et inviter la population à prendre part aux efforts de négociations, le Front commun, formé de la CSN, de la CSQ, de la FTQ et de l'APTS, organise une manifestation dans les rues de Montréal le 23 septembre prochain. L'activité débutera au parc Jeanne-Mance et sera animée par Rosalie Vaillancourt. Une prestation musicale des Louanges est également prévue pour ce rendez-vous, qui se veut familial et festif. « Nous serons des milliers à prendre la rue pour la défense de nos services publics. Nous serons des milliers à marcher pour faire comprendre au gouvernement de la CAQ que les travailleuses et les travailleurs de nos réseaux qui soignent, soutiennent et éduquent sont en droit de le faire dans des conditions optimales », peut-on lire sur l'invitation largement diffusée sur le Web.

sont en décrépitude, on a une gestion extrêmement lourde et complexe. On fait face à un gouvernement qui est dur en ce qui a trait à la négociation, parce que les offres qu'on nous a présentées ne reflètent pas le coût de la vie, bien que la présidente du Conseil du trésor nous assure que ses actuaire disent le contraire. Avec la proposition actuelle, on couvrirait à peine deux ans d'inflation sur cinq ans »,

affirme Magali Picard, présidente de la FTQ.

Sans laisser croire que les députés ne méritent pas l'augmentation de 30 % annoncée au printemps dernier, François Enault, premier vice-président à la CSN, rappelle toutefois que les raisons énoncées par le gouvernement pour expliquer cette augmentation sont les mêmes que celles utilisées aujourd'hui par les syndicats. Deux poids,

deux mesures selon lui. « On demande une augmentation de 100 \$ par semaine pour l'ensemble des travailleurs pour la première année. On nous dit que c'est trop. Mais une règle de trois nous démontre que, pour les députés, ça équivaut à une augmentation de 582 \$ par semaine. »

« Tout le Québec est à même de constater les problèmes dans les services de l'État, que ce soit en éducation, en santé ou dans les services sociaux. Les conditions d'exercice d'emploi sont épouvantables. »

Que sont devenus les anges gardiens ?

Le Front commun espérait que le gouvernement négocierait avec plus d'ouverture cette fois-ci, ne serait-ce que par respect pour ses 420 000 travailleurs qui ont tenu le Québec à bout de bras pendant la pandémie. « On a encensé nos membres en les appelant des anges gardiens. Et soudainement, on essaie de nous faire croire qu'une hausse salariale de 9 %, ça fait du sens. Ça frôle l'arrogance », dit François Enault.

La présidente de la FTQ, quant à elle, qualifie ce renouvellement de convention postpandémique de rendez-vous manqué, alors que « la population a compris la nécessité d'avoir de bons services publics et qu'elle aurait soutenu le gouvernement dans une démarche [qui répondrait aux attentes]. Les gens sur le terrain ne se sentent pas respectés. La réalité, c'est qu'avec un salaire de 44 000 \$, il n'y a pas un chef de famille qui est capable de vivre d'une façon digne, tout en ayant des responsabilités aussi importantes que celles qui lui sont demandées », dit-elle.

Pénurie, attraction, rétention, triple défi

Selon les leaders syndicaux, le secteur public peut difficilement intéresser la relève, ce qui complexifie les efforts pour enrayer la pénurie. Qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail ou des régimes de retraite, l'écart entre le public et le privé se creuse et les offres qui sont actuellement sur la table donnent l'impression que le gouvernement ferme les yeux sur la pénurie de main-d'œuvre et l'exode des talents vers le privé.

« On demande de rehausser les conditions de travail pour être attractifs, puis de garder des services publics en santé », résume M. Comeau, qui s'inquiète pour ses membres, mais aussi des répercussions sur la population du Québec, qui utilise quotidiennement les services publics. L'ensemble des citoyens sera touché par des services réduits si la pénurie ne se résorbe pas, affirme-t-il.

VOIR PAGE D 4 : FRONT COMMUN

**ON
LÂCHE PAS!**

NÉGO 2023

APTS

● Pour les professionnel·le·s et les technicien·ne·s du réseau public

● Pour de meilleures conditions de travail

● Pour des soins de santé et des services sociaux publics, accessibles et de qualité

L'espoir d'une entente d'ici Noël

FRONT COMMUN

SUITE DE LA PAGE D 3

« Tout le Québec est à même de constater les problèmes dans les services de l'État, que ce soit en éducation, en santé ou dans les services sociaux, énumère Magali Picard. Les conditions d'exercice d'emploi sont épouvantables. Je sais que ce n'est pas payant de dire ça publiquement, parce que ce qu'on veut, c'est attirer une relève, mais en même temps, on se doit d'être honnêtes. »

Une offre qui ne fait pas le poids

François Enault, tout en pesant ses mots, ne cache pas qu'il sent un certain mépris lorsque le premier ministre François Legault parle des syndicats. « Il ne semble pas comprendre que le syndicat, ce n'est pas nous [les leaders syndicaux], mais 420 000 personnes qui nous mandatent pour négocier pour eux. Depuis le 15 décembre dernier, l'offre est maintenue à 9 % sur cinq ans. Du même coup, le ministre des Finances, Eric Girard, dit que les prévisions d'inflation seront de 16,6 % pour les cinq prochaines années. Ça ne prend pas des mathématiques fortes au

secondaire pour comprendre que nos travailleuses et travailleurs, qui accusent déjà un recul par rapport au secteur privé, vont encore s'appauvrir et que l'écart va se creuser. »

De son côté, Éric Gingras, de la CSQ, a l'impression que le gouvernement tente d'opposer les syndicats et les employés. « Si on fait une demande, si on fait une manifestation, ce n'est pas une manifestation syndicale, c'est une manifestation des travailleuses et des travailleurs qu'on a consultés. Et la population doit comprendre que ce qu'on demande n'est pas dénaturé, ça représente les besoins des gens du terrain [pour qu'on maintienne des services publics forts] », rappelle-t-il, ajoutant qu'il est difficile de négocier avec un employeur qui fait de faux débats sur la place publique.

Les conventions collectives du secteur public sont échues depuis le 31 mars 2023. Magali Picard, à l'instar des trois autres leaders syndicaux, espère conclure une entente d'ici Noël. « J'y crois. Si le gouvernement et le Conseil du trésor font leurs devoirs, se présentent avec des offres respectables [qui reflètent la hausse du coût de la vie] avec au moins un rattrapage salarial, on va être capables de conclure des ententes en s'assurant d'améliorer les conditions normatives dans les milieux de travail. »



La FIQ demande notamment la hausse des salaires en accord avec l'inflation, ainsi que d'éliminer le recours à la main-d'œuvre des agences privées de placement et au temps supplémentaire obligatoire.

VALÉRIAN MAZATAUD ARCHIVES LE DEVOIR

CONDITIONS DE TRAVAIL DES INFIRMIÈRES

« Ça prend un coup de barre du gouvernement », clame la FIQ

À bout de souffle, les infirmières et autres professionnels en soins pourraient bien déclencher une grève cet automne, si aucune entente n'est trouvée rapidement entre Québec et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ). Alors que la province s'apprête à mettre en branle une réforme de la gouvernance du réseau de la santé, les négociations liées aux conditions de travail du personnel soignant s'éternisent depuis novembre dernier.

MIRIANE DEMERS-LEMAY
COLLABORATION SPÉCIALE

« Le statu quo est impossible, affirme Julie Bouchard, présidente de la FIQ, au téléphone. S'il n'y a pas d'ouverture de la part du gouvernement, pas d'écoute ni de volonté de vraiment changer les choses, inévitablement, ce sera un automne qui sera très chaud, puisque les professionnels en soins demandent d'être respectés, d'avoir de meilleures conditions de travail et qu'ils sont prêts à aller jusqu'au bout [à déclencher une grève]. »

La FIQ a déposé ses revendications en novembre 2022, avant l'échéance des conventions collectives en mars. Le syndicat tente d'améliorer les conditions de travail et de permettre une meilleure conciliation avec la vie de famille et la vie personnelle de ses 80 000 membres infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques. Près de 90 % des membres de la FIQ sont des femmes.

« Depuis trop longtemps, c'est une surcharge de travail qui ne fonctionne pas du tout, qui fait en sorte qu'on a des difficultés à offrir des soins de qualité et sécuritaires à la population, vu le nombre important de patients que l'on a sous notre responsabilité », explique la représentante syndicale.

Julie Bouchard donne l'exemple d'une mère qui avait demandé un congé, six mois à l'avance, pour assister au mariage de sa fille. Le congé lui a été refusé à la dernière minute. Les exemples du genre sont légion, déplore la représentante syndicale. Celle-ci insiste : ces conditions de travail érodent l'attractivité de la profession et la rétention des employés.

La FIQ demande notamment une hausse des salaires en fonction de l'inflation ainsi que l'élimination du recours à la main-d'œuvre des agences privées de placement et aux heures supplémentaires obligatoires. « S'il y a quelque chose qui tue notre profession, c'est de ne pas savoir à quelle heure on quitte notre milieu de travail pour pouvoir avoir une vie familiale ou personnelle, indique Julie Bouchard. Les heures supplémentaires obligatoires sont utilisées comme mode de gestion pour pallier la pénurie de professionnels en soins. Ça doit cesser. »

La FIQ fait également pression pour qu'on adopte une loi déterminant des ratios sécuritaires professionnels en soins/patients. Une seule infirmière peut ainsi avoir jusqu'à 100 résidents à sa charge lors d'un quart de nuit dans un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), estiment les conseillers en résidence du Québec sur leur blogue Résidences Québec.

« Le gouvernement dit qu'on ne peut pas mettre ça [des ratios] en place, parce qu'il n'y a pas assez de monde, que la pénurie est trop importante, soupire Julie Bouchard. Il n'y a jamais eu autant d'infirmières inscrites au



Julie Bouchard, présidente de la FIQ
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Québec qu'aujourd'hui. Elles sont où, ces infirmières ? Elles sont inévitablement ailleurs que dans le réseau public ! Si on attend d'avoir assez de soignantes pour pouvoir mettre des choses de l'avant, le réseau public de la santé va vivre un *crash* incroyable. »

Depuis plusieurs mois, les négociations avancent à « pas de tortue », selon la présidente de la FIQ. Aucune entente n'a été trouvée, déplore-t-elle, ne serait-ce que pour une seule des revendications de la FIQ. Le 21 août, Julie Bouchard a rencontré le premier ministre, François Legault, et la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel. Lors de cette rencontre, le gouvernement caquiste a promis d'accélérer le rythme des négociations.

Plus de défis à venir avec le projet de loi 15

Les négociations entre la FIQ et Québec ont lieu alors que le gouvernement caquiste prévoit d'adopter une réforme en profondeur du système de la santé avec le projet de loi 15. La réforme prévoit de centraliser la gouvernance au sein d'une nouvelle agence, Santé Québec. Elle permettrait notamment au personnel soignant de se déplacer plus facilement entre des établissements. Mais selon la présidente de la FIQ, la réforme n'aidera pas à résoudre la crise actuelle, bien au contraire.

« Ce n'est pas le temps de mettre ça en place, quand il y a tellement de problèmes dans le réseau de la santé et qu'on devrait s'assurer d'être capables de donner des soins sécuritaires à la population, croit Julie Bouchard. [Depuis le projet de loi 10 de 2015], il n'y a rien qui roule encore rondement, et on arrive avec une réforme encore plus grosse. Malheureusement, dans ce projet de loi, il n'y a rien qui est bénéfique pour les professionnels en soins, pour l'accessibilité aux soins pour la population. Ce n'est que de la gouvernance. »

So
Pour vraiment
So
se faire
respecter
So

Pour se syndiquer
1 800 947-6177

Solidaire depuis 1921

PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

« Nos membres sont un rouage essentiel du réseau public »

L'APTS demande que l'on reconnaisse à sa juste valeur la contribution de ses membres dans le réseau de la santé et des services sociaux

PIERRE VALLÉE
COLLABORATION SPÉCIALE

Les membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) pratiquent une multitude de professions et de métiers — quelque 100 types d'emploi différents — dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Du technicien de laboratoire à l'archiviste médical, en passant par le technologue en imagerie médicale et le travailleur social, ce sont pour la plupart des travailleurs de l'ombre, mais leur contribution n'en est pas pour autant moins importante.

« Comme leur contribution est souvent méconnue, on a tendance à oublier que nos membres sont un rouage essentiel du réseau public. Sans eux, le réseau ne peut tout simplement pas fonctionner, soutient Josée Fréchette, première vice-présidente de l'APTS. Par exemple, les diagnostics posés par les médecins dans les hôpitaux nécessitent, à hauteur de 85 %, des analyses de laboratoire. Sans technicien de laboratoire, pas de diagnostic. »

De plus, plusieurs de ces professions et métiers offrent des soins directs à la population. « C'est le cas de la travailleuse sociale en centre de jeunesse, souligne M^{me} Fréchette. Un geste simple, comme une prise de sang, qu'on attribue généralement aux infirmières et aux infirmières auxiliaires, est souvent réalisé par nos technologues médicaux. » Certains services, comme l'imagerie médicale, reposent presque entièrement sur les technologues qui accueillent les usagers et font passer les tests, le radiologue n'intervenant qu'à la fin du processus.



Certains services, comme l'imagerie médicale, reposent presque entièrement sur les technologues qui accueillent les usagers et font passer les tests, le radiologue n'intervenant qu'à la fin du processus. ISTOCK

Du sable dans l'engrenage

Malheureusement, tout ne baigne pas dans l'huile pour ces travailleurs de la santé et des services sociaux, ce qui se traduit aujourd'hui par la difficulté d'attirer du personnel et de le retenir. « Ce sont nos présentes conditions de travail dans le réseau public qui nuisent le plus à l'attraction et à la rétention du personnel, avance Josée Fréchette. On le constate surtout chez les

cégépiens au moment où ils choisissent leur champ d'études. S'ils sont attirés par certaines professions, ils déchantent vite lorsqu'ils comprennent qu'ils devront travailler dans le réseau public. Cela en décourage plusieurs, et ils s'orientent alors vers d'autres métiers. »

Il y a bien sûr la question de la rémunération, qui, selon l'APTS, n'est pas à la hauteur, mais il y a aussi plusieurs irritants qui nuisent aux

conditions de travail. « Prenons le cas des quarts de travail difficiles, le soir, la nuit et la fin de semaine, explique M^{me} Fréchette. Le gouvernement offre bien des primes pour ces quarts de travail, mais ces dernières n'ont pas été révisées à la hausse depuis des années. Un sérieux rattrapage s'impose. »

Les heures supplémentaires obligatoires (communément appelées « temps supplémentaire obligatoire »,

ou TSO) sont aussi un irritant majeur. « On croit à tort que seules les infirmières sont assujetties au TSO, dit M^{me} Fréchette, mais certains de nos emplois y sont aussi. C'est le cas des techniciens en laboratoire, qui doivent absolument être présents à l'hôpital. »

De plus, certaines professions exercées par les membres de l'APTS sont particulièrement vulnérables à une surutilisation des heures supplémentaires. Prenons le cas d'un psychologue. Peut-il vraiment laisser seul un patient en détresse psychologique même si son quart de travail est terminé ? « C'est ce que j'appelle le TSO déguisé, précise Josée Fréchette. Il n'y a peut-être pas d'obligation réglementaire, mais la pression est si forte que le travailleur finit par céder. »

D'importantes négociations

L'APTS, comme la plupart des autres syndicats qui représentent les employés de l'État, est présentement en négociation pour le renouvellement de la convention collective. Parmi les demandes syndicales, il y a celle de hausser le taux horaire des heures supplémentaires de temps et demi à temps double. « Ce serait un pense-y bien de plus pour le gestionnaire avant de recourir aux heures supplémentaires, croit-elle. Et cela pourrait réduire le recours au TSO. »

« Les diagnostics posés par les médecins dans les hôpitaux nécessitent, à hauteur de 85 %, des analyses de laboratoire. Sans technicien de laboratoire, pas de diagnostic. »

Mais, au-delà des demandes particulières, les présentes négociations sont une occasion à saisir, aux yeux de Josée Fréchette. « Ce que je souhaite, ce sont des conditions de travail qui non seulement sont intéressantes, mais qui rendent heureux. Je veux que nos membres qui rentrent à la maison après le travail soient fiers de travailler dans le réseau public et qu'ils s'en fassent les ambassadeurs. Seules de meilleures conditions de travail peuvent combattre la pénurie de main-d'œuvre et ainsi améliorer les services à la population. Au bout du compte, ce sont les usagers qui en profiteront. »

Un manque flagrant de vision à long terme

Au lendemain de la pandémie, la leçon semblait claire : il fallait à l'avenir mieux planifier. Pourtant, le gouvernement Legault ne semble pas avoir une vision d'ensemble claire sur de nombreux dossiers, déplore la CSN.

CATHERINE COUTURIER
COLLABORATION SPÉCIALE

À l'aube de la rentrée, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dénonce le manque de planification du gouvernement du Québec. « Le gouvernement de M. Legault n'est pas un gouvernement idéologique, mais ça ne veut pas dire qu'il ne doit pas avoir de vision. Il ne peut pas gérer à la petite semaine », affirme Caroline Senneville, présidente de la CSN. Logement, éducation, santé, industrie, transport en commun, quelle vision le gouvernement a-t-il du Québec de demain ?

Des dossiers majeurs à la pièce

Durant l'été, deux importants projets de loi ont été étudiés en commission parlementaire. Le projet de loi 15 (ou « réforme Dubé ») se veut une restructuration de l'ensemble du réseau de la santé et vise à revoir la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Le projet de loi 23, porté par le ministre Drainville, propose quant à lui de remanier le système d'éducation. « Ce sont des projets que je qualifierais de « mammouths » », dit M^{me} Senneville.

En plus de ces deux grands chantiers, on évoque la création d'une agence des transports. « On aimerait savoir dans quoi ça s'inscrit. Quels sont le plan de match, la vision, les objectifs pour le Québec ? » demande M^{me} Senneville. « C'est souvent le propre d'un gouvernement qui garde un œil sur sa cote de popularité. On semble être en mode réaction plutôt qu'en mode planification », ajoute-t-elle.

« L'heure est grave, il va y avoir des ruptures de services »

Si les enjeux de la santé et de l'éducation ont été abordés en campagne électorale, la présidente de la CSN observe qu'une vision plus large n'a jamais été communiquée. « Il n'y a personne qui parle pour l'ensemble du Québec. » Et sur le terrain, on comprend mal comment ces projets de loi amélioreront concrètement les choses. « L'heure est grave, il va y avoir des ruptures de services », avertit M^{me} Senneville.

Les deux réformes se concentrent surtout sur la centralisation et la gouvernance. « Cela étant dit, c'est important d'avoir une saine gouvernance et des structures qui fonctionnent. Mais tout le monde sur le terrain dénonce la centralisation que propose M. Dubé », dit la syndicaliste.

S'attaquer aux changements climatiques

Alors qu'on parle de la mise en place du développement d'une filière québécoise de la batterie, aucune stratégie industrielle globale n'a été annoncée du côté du gouvernement du Québec. Or, le Québec doit se doter d'une vision plus large pour faire face notamment aux changements climatiques, qui ont des conséquences de plus en plus visibles.

« Les producteurs agricoles ont eu une année catastrophique et les

feux de forêt auront des répercussions importantes sur l'exploitation forestière. Ça prend un plan de match par rapport aux impacts des changements climatiques », avance M^{me} Senneville.

La CSN en appelle ainsi à la mise en place d'une politique industrielle qui proposerait une image globale et une direction. « La pandémie a pris les gens de court et mis en lumière la nécessité de planifier et d'être prêt. Les feux de forêt prouvent la même chose », affirme-t-elle.

Une réflexion commune

Pour mettre en place une telle réflexion, les acteurs du terrain désirent participer à la conversation. « Ce qu'on veut mettre de l'avant, c'est le dialogue. On a des liens avec les ministères et M. Legault, mais ce n'est pas aussi en continu qu'on le souhaiterait et ça ne s'inscrit pas dans une structure de dialogue », constate M^{me} Senneville.

Caroline Senneville rappelle d'ailleurs que les syndicats avaient soulevé au cours des quatre dernières négociations le spectre de la pénurie de préposés aux bénéficiaires. « Et voilà où nous en sommes », laisse-t-elle tomber. Elle souligne que les syndicats ont un rôle à jouer dans ces discussions de fond. « On n'a pas toutes les réponses, mais on a des idées sur lesquelles travailler et on est prêts à trouver des solutions », ajoute-t-elle.

Bien entendu, les courts mandats des gouvernements, qui se renouvellent tous les quatre ans, rendent difficile l'élaboration d'une vision à long terme. Mais la position avantageuse du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, grâce à son hydroélectricité, est le résultat de grands travaux qui se sont étalés sur plusieurs gouvernements, rappelle M^{me} Senneville. « On reçoit aujourd'hui les dividendes d'une vision politique », conclut-elle.

Selon Caroline Senneville, la position avantageuse du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, grâce à son hydroélectricité, est le résultat d'une vision politique historique dont le gouvernement de M. Legault ferait bien de s'inspirer. VALÉRIAN MAZATAUD ARCHIVES LE DEVOIR



« Il ne faut pas que la transition verte se fasse sur le dos des travailleurs »

La FTQ sera présente en force à la COP 28 pour murmurer à l'oreille des puissants et défendre les chevilles ouvrières du Canada

CAROLINE CHATELARD
COLLABORATION SPÉCIALE

Sécheresses, incendies, tornades... Cet été a marqué au fer rouge le Canada et rappelé à tous les esprits l'urgence climatique qui menace la planète. Une raison d'autant plus forte d'espérer le maximum d'engagements lors de la COP 28, qui se déroulera à la fin de l'année aux Émirats arabes unis.

À la tête de ce sommet de l'écologie : le p.-d.g. de la compagnie pétrolière nationale émiratie, Sultan Ahmed al-Jaber. Une nomination qui fait rire jaune Denis Bolduc, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Selon lui, « ce n'est pas le pays idéal pour parler de changements climatiques. Un producteur de pétrole, le septième au monde. Un des plus importants pays pollueurs de la planète accueillera la COP 28 ».

Malgré cela, le secrétaire général de la FTQ s'envolera pour le Moyen-Orient en novembre afin de défendre, une fois encore, les droits des mains laborieuses.

« À la FTQ, on n'est pas adeptes de la chaise vide. Mais on a cosigné une lettre qu'on a envoyée au secrétaire général des Nations unies, António Guterres, pour dénoncer le fait qu'un ministre du gouvernement des Émirats arabes unis préside la COP 28 et, en même temps, est président-directeur général de la Compagnie pétrolière nationale d'Abou Dhabi, indique-

t-il. Ça menace la légitimité et l'efficacité de la COP 28. Mais nous irons là-bas quoi qu'il en soit, car c'est vraiment important. On a eu des épisodes de verglas l'hiver passé, il y a eu des pannes d'électricité, des inondations, des feux de forêt. Les événements extrêmes se multiplient, alors on veut donner un signal fort. Pour la FTQ, c'est important d'embrasser cette cause-là. »

Pour une transition écologique juste

Cette cause, justement, pour un syndicat de travailleurs, comment la défendre ? Tout simplement en profitant de la concentration extrême des parties intéressées.

« Nous, on veut rencontrer tout ce qu'il y aura de politique, du Québec et du Canada, présent. Vous savez, nous faisons des interventions pour sensibiliser aux changements climatiques toute l'année, mais on dirait que là-bas il y a une meilleure écoute », note M. Bolduc. Et le syndicat met toutes les chances de son côté pour murmurer à l'oreille des puissants, notamment avec un spécialiste en environnement qui participera aux discussions, un atout rare pour un syndicat.

Car le défi est grand pour la FTQ, qui veut s'assurer d'une « transition [écologique] juste ». Ce que cela signifie, c'est qu'il n'y a pas que la nature qui doit être protégée dans cette transition énergétique, comme l'explique le syndicaliste : « Les changements climatiques amènent forcément des

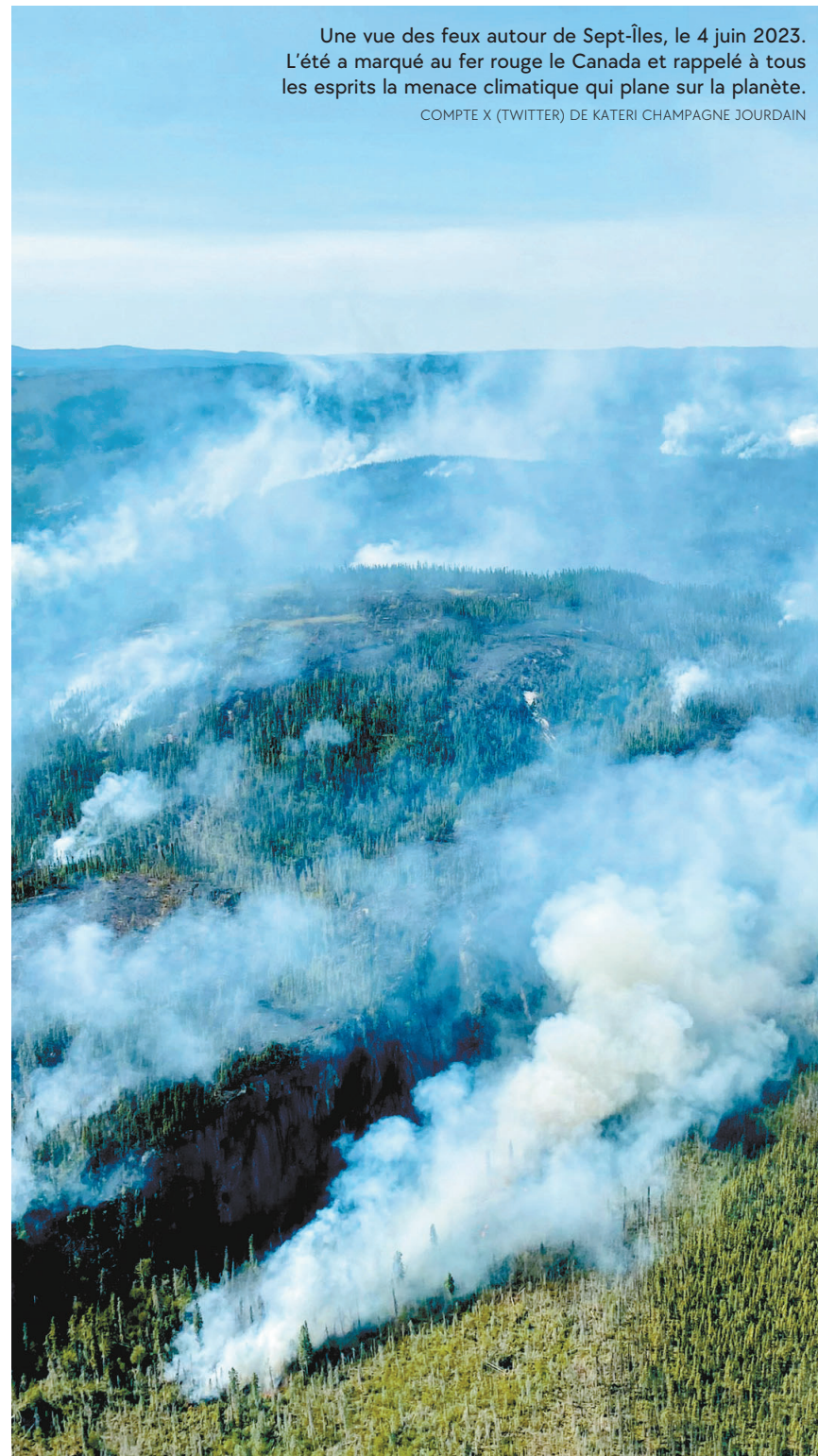
changements dans l'économie, ici au Québec, au Canada, partout dans le monde. Dans ces processus de changement, on veut s'assurer qu'il y aura des mécanismes mis en place pour accompagner les travailleurs et les travailleuses dans cette transition vers une économie plus verte. Ça veut dire que si des emplois doivent être créés pour la filière verte, comment requalifie-t-on des travailleurs ? Quelle formation doit-on leur donner pour qu'ils puissent occuper ces emplois-là ? »

Mieux se soucier des travailleurs

En effet, l'un des dossiers majeurs qui préoccupent le syndicat est celui des personnes travaillant présentement dans le secteur des hydrocarbures et qui vont devoir, après l'abandon des énergies fossiles dans un avenir plus ou moins proche, se réorienter pour ne pas se retrouver au chômage. « Il ne faut pas que la transition verte se fasse sur le dos des travailleurs et des travailleuses, martèle le secrétaire général, mais avec les travailleurs et les travailleuses. »

Hydrocarbures, plastiques, etc., M. Bolduc explique que nombre d'entreprises pourraient ne pas survivre aux bouleversements d'une économie verte, ainsi que les emplois qui en dépendent. Et que tout, ou presque, reste à faire pour se préparer à ça.

« Pour l'instant, le volet de la transition juste n'occupe pas une grande place dans la réflexion des gouvernements, tant provinciaux que fédéral. On s'occupe beaucoup des entreprises, on les écoute, on regarde



Une vue des feux autour de Sept-Îles, le 4 juin 2023. L'été a marqué au fer rouge le Canada et rappelé à tous les esprits la menace climatique qui plane sur la planète. COMPTE X (TWITTER) DE KATERI CHAMPAGNE JOURDAIN

comment on peut créer ou soutenir la création de nouvelles entreprises, mais on se préoccupe peu des travailleurs et travailleuses », souligne Denis Bolduc, qui regrette de n'avoir pas vu beaucoup de mesures pour les accompagner jusqu'à maintenant.

Là se situe la principale critique qu'il adresserait au gouvernement :

de ne pas s'occuper assez des travailleurs. « Car, au-delà d'investir dans des entreprises et de créer des emplois, il y a des gens qui vont être affectés par les changements climatiques et qui vont perdre leur emploi ou qui vont voir leur emploi remodelé, et il faut aussi s'occuper de ces gens-là », clame-t-il.

SALAIRE

VIE PERSONNELLE

CHARGE DE TRAVAIL

Y'A DES LIMITES

**80 000
PROFESSIONNELLES EN SOINS
EN NÉGO**



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



FIQSANTE.QC.CA/NEGO